fédération des services publics la cgt

ATSEM : LA CATÉGORIE B, UNE EXIGENCE DE JUSTICE

La reconnaissance des métiers de l'accompagnement et de l'éducation doit avancer pour toutes et tous !

Ce 29 octobre, l'Assemblée nationale a adopté en première lecture une proposition de loi visant à créer un corps de fonctionnaires de catégorie B pour les Accompagnantes et Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap (AESH).
Cette étape ouvre une perspective de reconnaissance statutaire pour des agents indispensables au service public d'éducation. Elle doit désormais aboutir !

Pour les ATSEM aussi, la reconnaissance statutaire et salariale ne peut plus attendre !

Depuis plusieurs années, la Fédération CGT des services publics porte la revendication d'une évolution du cadre d'emplois des ATSEM vers la catégorie B, pour reconnaître pleinement leur fonction éducative, leurs qualifications et leurs responsabilités.
Chaque jour, les ATSEM contribuent à l'accueil, à l'autonomie, à l'hygiène, à la sécurité et aux apprentissages des jeunes enfants. Aide pédagogique des enseignants, elles et ils participent au fonctionnement de l'école maternelle et à la qualité du service public.

Ces compétences professionnelles doivent être reconnues dans le statut, la carrière et la rémunération !

Les ATSEM passent un concours pour exercer leur métier : leurs qualifications, leurs compétences et leurs responsabilités éducatives doivent être pleinement reconnues par un passage en catégorie B.

Les responsabilités se sont accrues, les missions se sont diversifiées, les exigences se sont renforcées. Pourtant, la reconnaissance reste insuffisante. Les ATSEM subissent les sous-effectifs, les remplacements non assurés, la pénibilité physique et mentale, le bruit et une charge de travail toujours plus lourde.
Dans ce métier très majoritairement féminin, la sous-reconnaissance des qualifications et des responsabilités contribue à entretenir les inégalités professionnelles et salariales.

Le dévouement ne remplace pas un salaire. L'expérience et les qualifications doivent ouvrir de véritables perspectives de carrière !

La fédération CGT des Services publics exige :

- Le passage des ATSEM en catégorie B, avec une revalorisation des grilles indiciaires à la hauteur de leurs missions éducatives.
- Des modalités d'intégration pour les agent·es en poste, reconnaissant leur expérience et reprenant leur ancienneté, sans perte de rémunération.
- Des créations de postes permettant une ATSEM à temps complet par classe, ainsi que le remplacement des absences.
- La reconnaissance de la pénibilité, des mesures de prévention et des aménagements de fin de carrière.
- L'accès effectif à la formation professionnelle, sur le temps de travail et avec les remplacements nécessaires.
- L'amélioration des conditions de travail : respect des missions éducatives et arrêt des tâches relevant d'autres filières ou métiers (entretien généralisé des locaux, périscolaire, restaurant scolaire, etc.) qui s'ajoutent à leur charge de travail. Une réduction du temps de travail effectif pour permettre une meilleure récupération et prévenir les risques d'épuisement professionnel.

Le Gouvernement doit ouvrir sans délai des négociations sur le cadre d'emplois des ATSEM et leur accès à la catégorie B. Les employeurs territoriaux doivent soutenir cette exigence et se donner les moyens de la mettre en œuvre.

La reconnaissance engagée pour les AESH doit encourager de nouvelles avancées pour les agents qui font vivre, chaque jour, le service public d'éducation.
ATSEM : indispensables au quotidien, reconnues dans le statut !

AVEC LA CGT, MOBILISONS-NOUS POUR LA CATÉGORIE B, LES SALAIRES ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL !



26/10/2026 | NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE